

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-531/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire .

n° 73-531/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
27 mars 1973

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1973

Date du numéro
10 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de: — 3 mois, à M. Elmi Waberi Madar, né vers 1955 à Asa Ela, fils de Waberi Madar et de Robo Waïss, Somali Issa, demeurant quartier 6, rue 43, maison 24. — 3 mois, à M. Ismael Ali Abdillahi, né vers 1942 à Djibouti, fils d'A Abdillahi et d'Amina Galileh, Issack, mécanographe, demeurant à Djibouti, quartier 5, rue 8, n° 107. — 3 mois, à M. Ali Houssein Sougal, né vers 1951 à Djibouti, fils de Houssein Sougal et d'Ambaro Farah, Somali, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 3, boulevard De Gaulle, n° 36. — 3 mois et 3 semaines, à M. Laval Didier, né le 16 juillet 1952, à Figeac, fils de Louis et de Virginie Favre, Français, militaire, 5° RIOM. — 5 mois, à M. Avillaneda Alain, né le 29 octobre 1953 à Hussein Dey (Algérie), fils de Henri et d'Andrée Locaputo, Français, militaire, Escal-Marine. — 6 mois, à M. Youssouf Hassan Toumal, né vers 1926 à Djibouti, fils de Hassan Mohamed et de Djama Ali, Somali, demeurant à Djibouti, quartier 4, rue d'Arta. — 6 mois, à M. Ibrahim Houssein Waïs, né vers 1942 à Holl Hoil, fils de Houssein Wais et d'Amina Kaourah, Issa, mécanicien, demeurant à Bal Bala. — 9 mois, à M. Leplat Guy, né le 3 novembre 1949 à Arras (62), fils d'Auguste et de Thorin Olga, Français, militaire, CET Djibouti. — 1 an, à M. Ali Ahmed Ibrahim, né vers 1954 à Djibouti, fils d'Ahmed et de Saroda Abdillahi Hassan, sans profession, demeurant à Diibouti, Cité du Stade n° 213/1.